



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 27 mai 2024, à 14 h.

## **NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR ASSUMER L'INTÉRIM AU POSTE DE DOYENNE OU DOYEN DES ÉTUDES**

CONSIDÉRANT l'article 51 par. 3 c) iv) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'article 4 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-CA623-07.03-R6754 (16 mai 2016) ayant pour objet la nomination d'Adel Omar Dahmane à titre de doyen des études;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-CA672-04.02.03-R7448 (27 avril 2020) ayant pour objet le renouvellement du mandat d'Adel Omar Dahmane à titre de doyen des études;

CONSIDÉRANT la nomination d'Adel Omar Dahmane au poste de vice-recteur aux études et à la formation (2024-CA727-04.02.01-R8031, 27 mai 2024);

CONSIDÉRANT la résolution 2023-CA712-08.03-R7928 (25 août 2023) ayant pour objet de nommer Tristan Milot à titre de doyen des études suppléant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne pour agir comme doyen des études par intérim jusqu'à la nomination d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur aux ressources humaines et du secrétaire général;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Tristan Milot pour agir à titre de doyen des études par intérim à compter du 27 mai 2024, et ce, jusqu'à la nomination d'une personne à ce poste;
2. de nommer Tristan Milot à titre de membre de tous les organismes, comités, commissions ou groupes de travail sur lesquels un siège est réservé au poste de doyen des études à compter du 27 mai 2024, et ce, jusqu'à la nomination d'une personne au poste de doyen des études;

3. de mandater le vice-recteur aux ressources humaines pour fixer les conditions de travail et la rémunération de Tristan Milot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général